



Renvoi : Ligne directrice à l'intention des
sociétés d'assurance-vie et
d'assurances multirisques

Le 26 novembre 2010

Destinataires : Sociétés d'assurance-vie fédérales, y compris les sociétés de secours mutuels
Sociétés d'assurances multirisques fédérales

Objet : **Version provisoire – Directive sur les contrats de sûreté en réassurance**

Faisant suite à la fin de la période de consultations publiques, le 1^{er} octobre dernier, concernant la version provisoire de la Directive sur les contrats de sûreté en réassurance, le BSIF souhaite communiquer qu'il a l'intention de :

- publier la version finale de la Directive sur les contrats de sûreté en réassurance sur son site Web au plus tard le 31 décembre 2010; et
- faire en sorte que la Directive sur les contrats de sûreté en réassurance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles au cours des cycles de renouvellement de réassurance actuels et futurs.

Prière d'adresser les questions concernant cette lettre à M. Philippe-A. Sarrazin au (613) 998-4190, par courriel à Philippe.Sarrazin@osfi-bsif.gc.ca, ou par télécopieur au (613) 998-6716.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation,

Mark E. White